

## Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture!

## Déclaration du groupe Coopération

La crise sanitaire a replacé les agriculteurs, dont les coopérateurs, en première position parmi les professions indispensables à la société ; elle a redonné une certaine confiance dans la capacité à pouvoir nourrir nos concitoyens sur les territoires, et elle a redonné de la fierté et du sens à la profession agricole. De quoi peut-être susciter des vocations dans un secteur qui en a bien besoin : car pour l'heure le nombre de départs excède le nombre d'installations.

À cet égard, la coopération agricole, lieu des solidarités par excellence, doit être mieux reconnue et mieux considérée comme un véritable levier à l'installation des jeunes sur les exploitations agricoles.

Elle a finalement trouvé sa juste place dans l'avis du CESE qui doit trouver un écho dans les réflexions sur « le monde d'après » et sur l'objectif de souveraineté alimentaire.

En effet, les jeunes qui ont intégré une coopérative le disent : ils y trouvent un sens à leur travail et ils apprécient le fait qu'elle facilite leur intégration et leur mise en réseau sur les territoires.

Parmi les avantages à coopérer, outre le partage des outils de production, les coopératives procurent une stabilité financière et des possibilités de diversification grâce à leur poids économique et à leur organisation. Elles offrent des aides financières et techniques et peuvent contribuer à accéder au foncier.

Tout cela n'est pas forcément connu de tous : c'est pourquoi il faut renforcer les collaborations entre les coopératives et les établissements agricoles pour valoriser dans les parcours de formation ce mode d'entreprendre différent car plus solidaire et plus résilient. Il faut également renforcer le parrainage entre coopérateurs aînés et nouveaux installés.

Dans cette transition générationnelle, ce sont tous les outils à disposition du monde agricole et rural qui doivent être mobilisés, tels que le Répertoire Départ / Installation, qu'il faut pleinement utiliser, ou les dispositifs de formation, dont les stages sont très structurants.

La simplification administrative doit également être de mise pour les jeunes, et la proposition de modifier le statut du plan d'entreprise en supprimant son caractère coercitif va dans ce sens.

Quant à la phase de transmission, elle est nécessairement délicate pour un agriculteur, et nécessite d'être anticipée. Le départ de nos aînés doit se faire dans la dignité financière et dans le respect de leur vie professionnelle passée : c'est ce que suggère l'avis.

Le groupe de la coopération remercie le rapporteur et la section pour s'être déplacés sur le terrain, à la coopérative Valfrance en Seine et Marne, à la rencontre de jeunes qui s'adaptent aux réalités économiques de notre pays, s'installent, innovent et investissent. Il a voté l'avis.